



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones rurales

Question écrite n° 128990

Texte de la question

Mme Delphine Batho attire l'attention de M. le Premier ministre sur le courrier qu'elle lui a adressé le 12 septembre 2011 relatif au retrait du décret n° 2011-1019 du 25 août 2011 du projet de pôle d'excellence rurale du pays mellois visant la structuration des filières économiques par la bio-construction d'ateliers-relais. En effet, alors qu'il avait annoncé le 8 avril 2011 la labellisation des 150 dossiers, dont celui du pays mellois, à la lecture du décret n° 2011-1019 du 25 août 2011 la case qui lui était initialement réservée est vierge. Aussi, elle lui demande à nouveau de lui indiquer qu'elles sont les raisons précises qui l'ont amené à retirer le projet PER du pays mellois du décret n° 2011-1019 du 25 août 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128990

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1752

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)